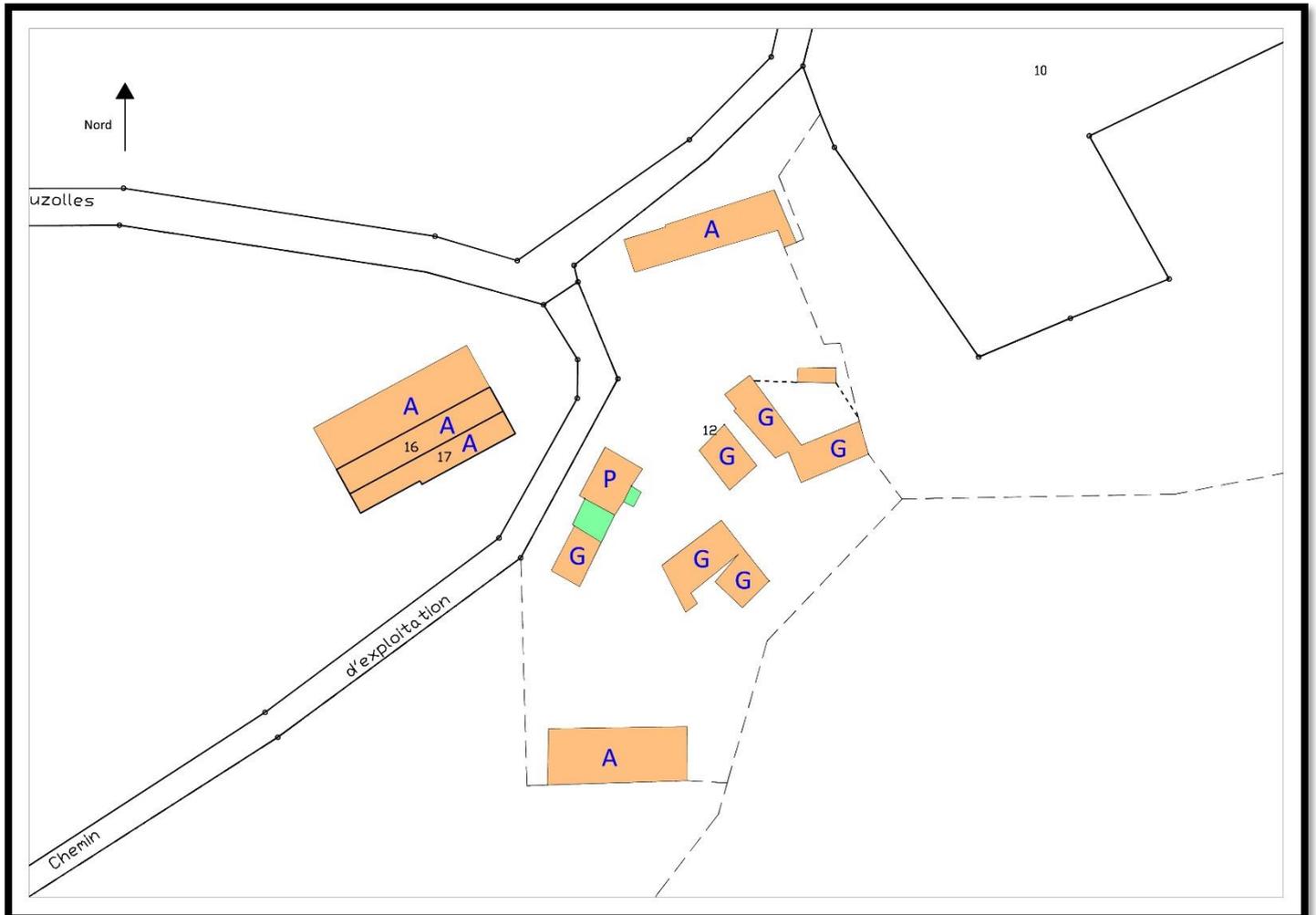


6.3.12. Hameau « Auzolle »

6.3.12.1. Etat des lieux de l'existant

Le hameau « Auzolle » est constitué d'un grand corps de ferme : une habitation (P) et de nombreux bâtiments agricoles (A) et dépendances (G).



3 personnes sont présentes à l'année dans l'habitation.

L'habitation principale possède uniquement une fosse toutes eaux avec rejet dans le milieu naturel.

6.3.12.2. Assainissement envisageable

L'habitation possède largement assez de terrain pour mettre en place un ANC. Un contrôle du SPANC devra être réalisé pour connaître la nature des travaux.

6.3.13. Hameau « La Brugère »

6.3.13.1. Etat des lieux de l'existant

Le hameau « La Brugère » est constitué comme le hameau « Auzolle », une habitation (P), des bâtiments agricoles (A) et des dépendances (G).



2 personnes sont présentes à l'année dans l'habitation.

L'habitation principale possède uniquement une fosse toutes eaux avec rejet dans le milieu naturel.

6.3.13.2. Assainissement envisageable

L'habitation possède largement assez de terrain pour mettre en place un ANC. Un contrôle du SPANC devra être réalisé pour connaître la nature des travaux.

6.3.14. Hameau « La Freidière »

6.3.14.1. Etat des lieux de l'existant

Le hameau « La Freidière » est constitué par 3 propriétés : 1 habitation principale (P), 1 habitation secondaire (S) avec dépendances (G) et une grange (G).



2 personnes sont présentes dans l'habitation principale. Nous pouvons estimer la population totale saisonnière à 5 EH (2.5 EH/habitation).

Aucun éléments (regard, ventilation, ...) n'a permis de déterminer si des ANC étaient présent ou non.

6.3.14.2. Assainissement envisageable

Les habitations possèdent largement assez de terrain pour mettre en place un ANC. Un contrôle du SPANC devra être réalisé pour connaître la nature des travaux à réaliser.

6.3.15. Hameau « La Barre »

6.3.15.1. Etat des lieux de l'existant

Le hameau « La Barre » est constitué d'un corps de ferme (habitation secondaire (S), bâtiment agricole (A), dépendance (G)) et d'une habitation avec dépendance (P).



Lors de la visite aucuns propriétaires n'étaient présents. La population totale permanente peut-être estimée à 2 EH (2.5 EH par habitation).

Aucun éléments (regard, ventilation, ...) n'a permis de déterminer si des ANC étaient présent ou non.

6.3.15.2. Assainissement envisageable

Au vu de la physionomie des lieux, la mise en place d'un assainissement collectif semble difficile. De plus, les habitations possèdent largement assez de terrain pour implanter un ANC. Un contrôle du SPANC devra être réalisé pour connaître la nature des travaux à réaliser.

6.3.16. Hameau « Besse »

6.3.16.1. Etat des lieux de l'existant

Le hameau « Besse » est constitué d'une vingtaine de constructions qui se répartissent comme suit :

Type de bâtiment	Abréviation	Nombre
Agricole	A	4
Grange / garage	G	6
Habitation inhabité	I	2
Habitation principale	P	4
Habitation secondaire	S	2
Ruine	R	1
Total		19

La population totale permanente est de 11 EH. La population totale saisonnière estimée à 30 EH (2.5 EH/hab + gîte de groupe 19 personnes). Les systèmes d'ANC ne sont pas connus.



6.3.16.2. Assainissement envisageable

La mise en place d'ANC n'est pas facile pour toutes les habitations.

Le système d'assainissement envisagé serait :

- Réseaux : création d'un réseau depuis la parcelle n°19 et cela jusqu'à la parcelle n°23. Ce réseau se rejettera dans une station de traitement présente dans la parcelle n°16. Des branchements seront mis en limite de propriété pour chaque habitation.
- Station : mise en place d'une station dans la parcelle n°16 avec infiltration des eaux en sortie. La station aura une capacité de 30 EH



6.3.17. Hameau « La Rochette »

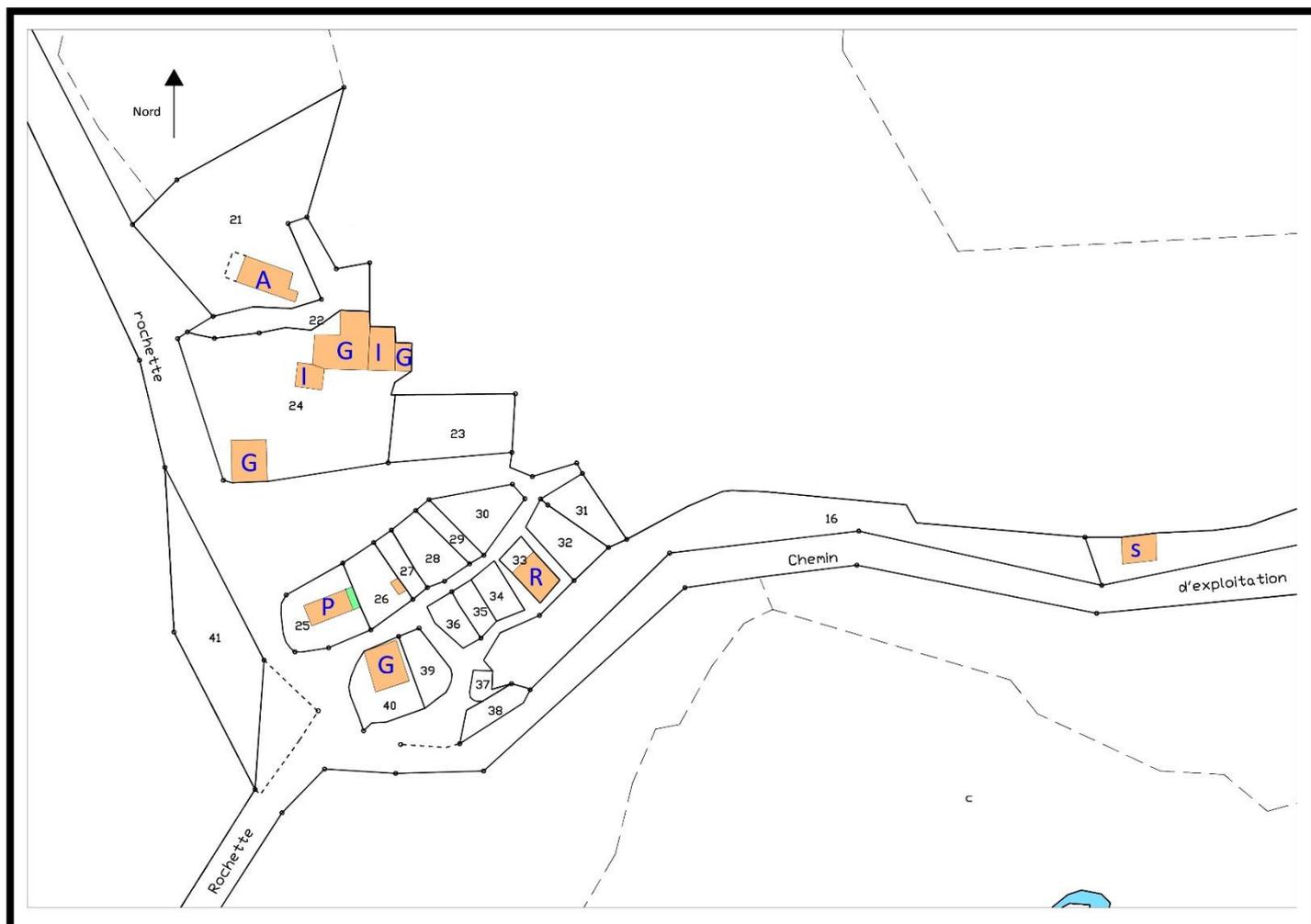
6.3.17.1. Etat des lieux de l'existant

Le hameau « La Rochette » est constitué d'une dizaine de constructions qui se répartissent comme suit :

Type de bâtiment	Abréviation	Nombre
Agricole	A	1
Grange / garage	G	4
Habitation inhabité	I	2
Habitation principale	P	1
Habitation secondaire	S	1
Ruine	R	1
Total		10

L'habitation principale est occupée par 2 personnes. La population totale permanente est donc égale à 2 EH et la population totale saisonnière à 5 EH.

L'habitation dispose d'une fosse toutes eaux avec infiltration en sortie.



6.3.17.2. Assainissement envisageable

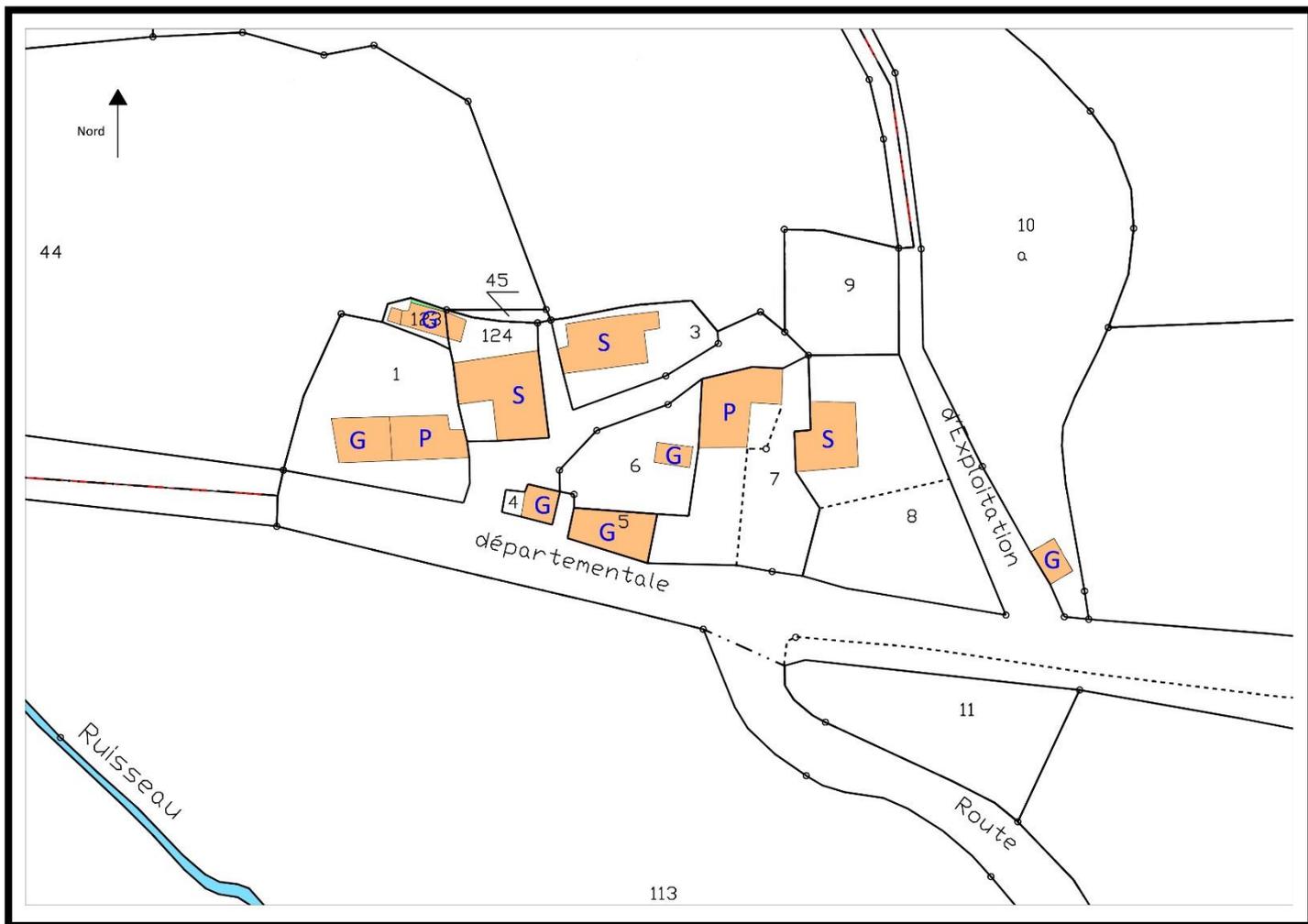
La mise en place d'un assainissement collectif semble difficile (habitation non habitée et non habitable en l'état, habitation éloignée les uns des autres, ...). De plus chaque parcelle possède assez de terrain pour la mise en place d'un ANC. Un contrôle du SPANC devra être réalisé pour connaître la nature des travaux à réaliser.

6.3.18. Hameau « La Combe »

6.3.18.1. Etat des lieux de l'existant

Le hameau « La Combe » est constitué d'une dizaine de constructions qui se répartissent comme suit :

Type de bâtiment	Abréviation	Nombre
Grange / garage	G	6
Habitation principale	P	2
Habitation secondaire	S	3
Total		11



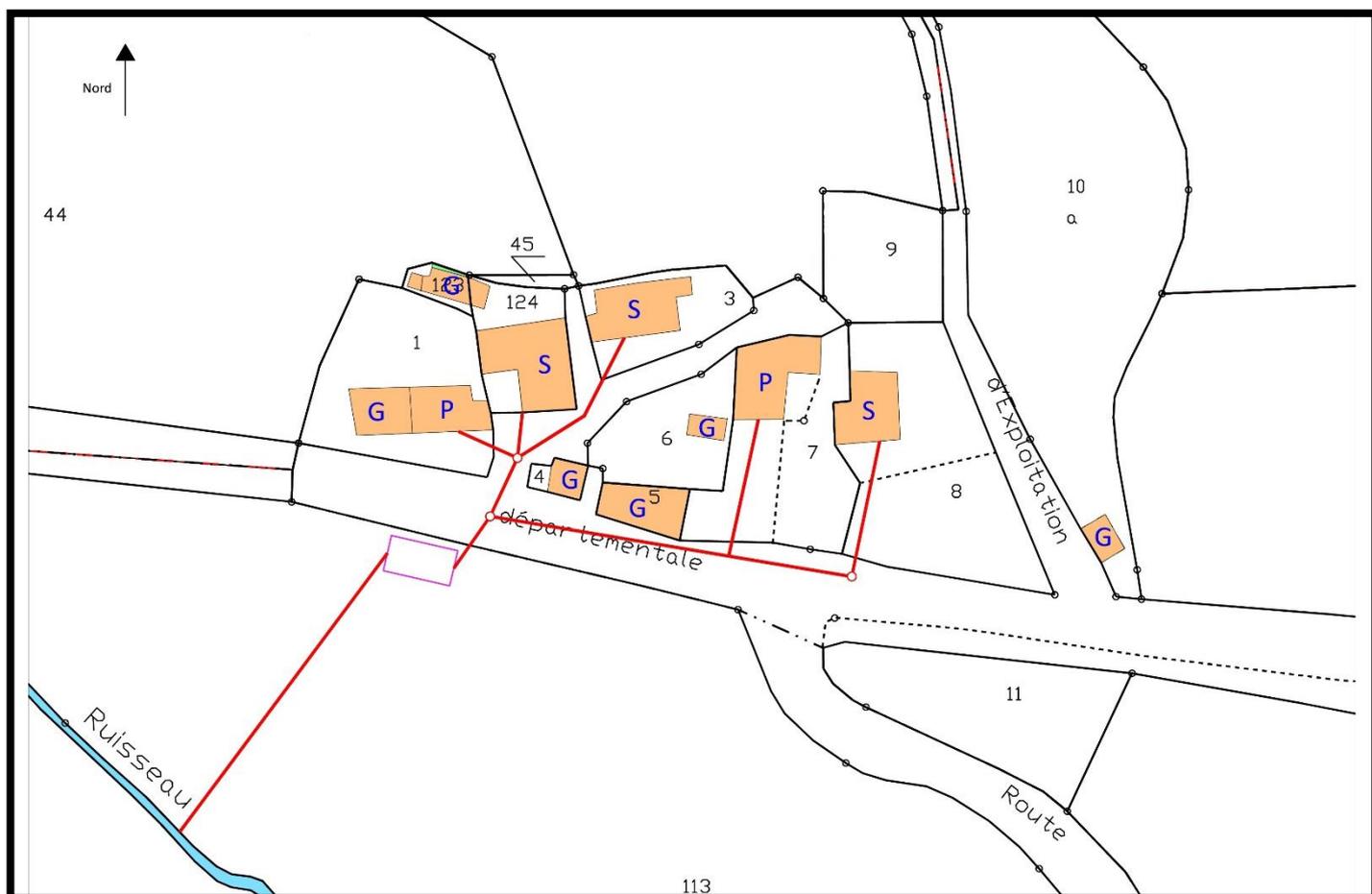
La population totale permanente est de 4 EH et la population totale saisonnière estimée arrondi à 12 EH (4 permanent + 2.5 EH/hab.).

Les systèmes d'ANC ne sont pas connus, mais il semblerait qu'un réseau unitaire rejette l'ensemble des effluents en contrebas de la route départementale (parcelle n°113).

6.3.18.2. Assainissement envisageable

Le système d'assainissement envisagé serait :

- **Réseaux** : création d'un réseau depuis la parcelle n°8 et cela jusqu'au droit de la parcelle n°4. Une antenne sera créée pour récolter les eaux des parcelles n°1, 124 et 3. Le réseau se jettera dans une station de traitement présente dans la parcelle n°113 (en contre bas de la route départementale). Des branchements seront mis en limite de propriété pour chaque habitation.
- **Station** : mise en place d'une station dans la parcelle n°113 avec rejet des eaux traitées dans le ruisseau de la Combe. La station aura une capacité de 12 EH

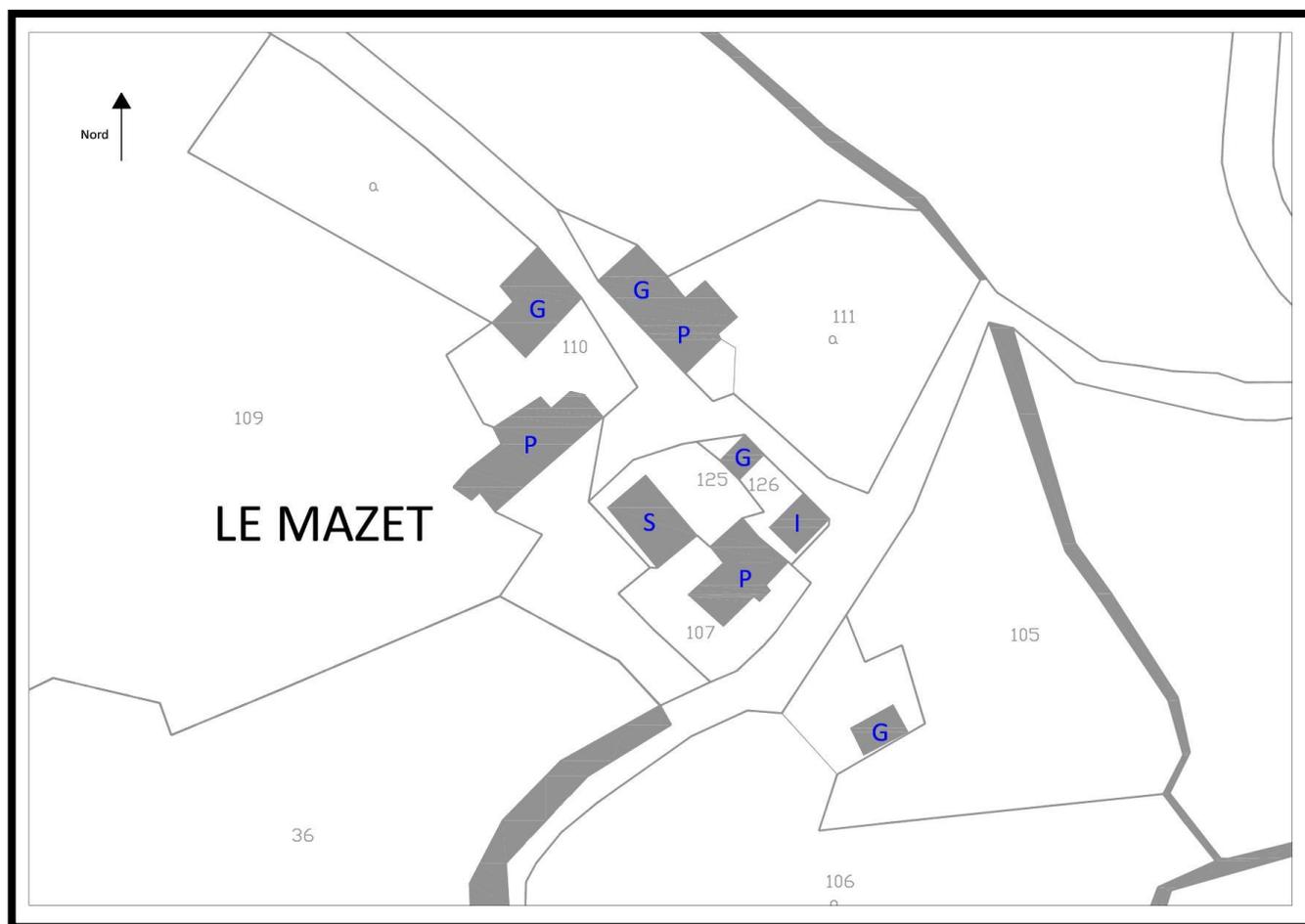


6.3.19. Hameau « Le Maset »

6.3.19.1. Etat des lieux de l'existant

Le hameau « Le Maset » est constitué d'une dizaine de constructions qui se répartissent comme suit :

Type de bâtiment	Abréviation	Nombre
Grange / garage	G	4
Habitation secondaire	S	1
Habitation principale	P	3
Habitation inhabité	I	1
Total		9



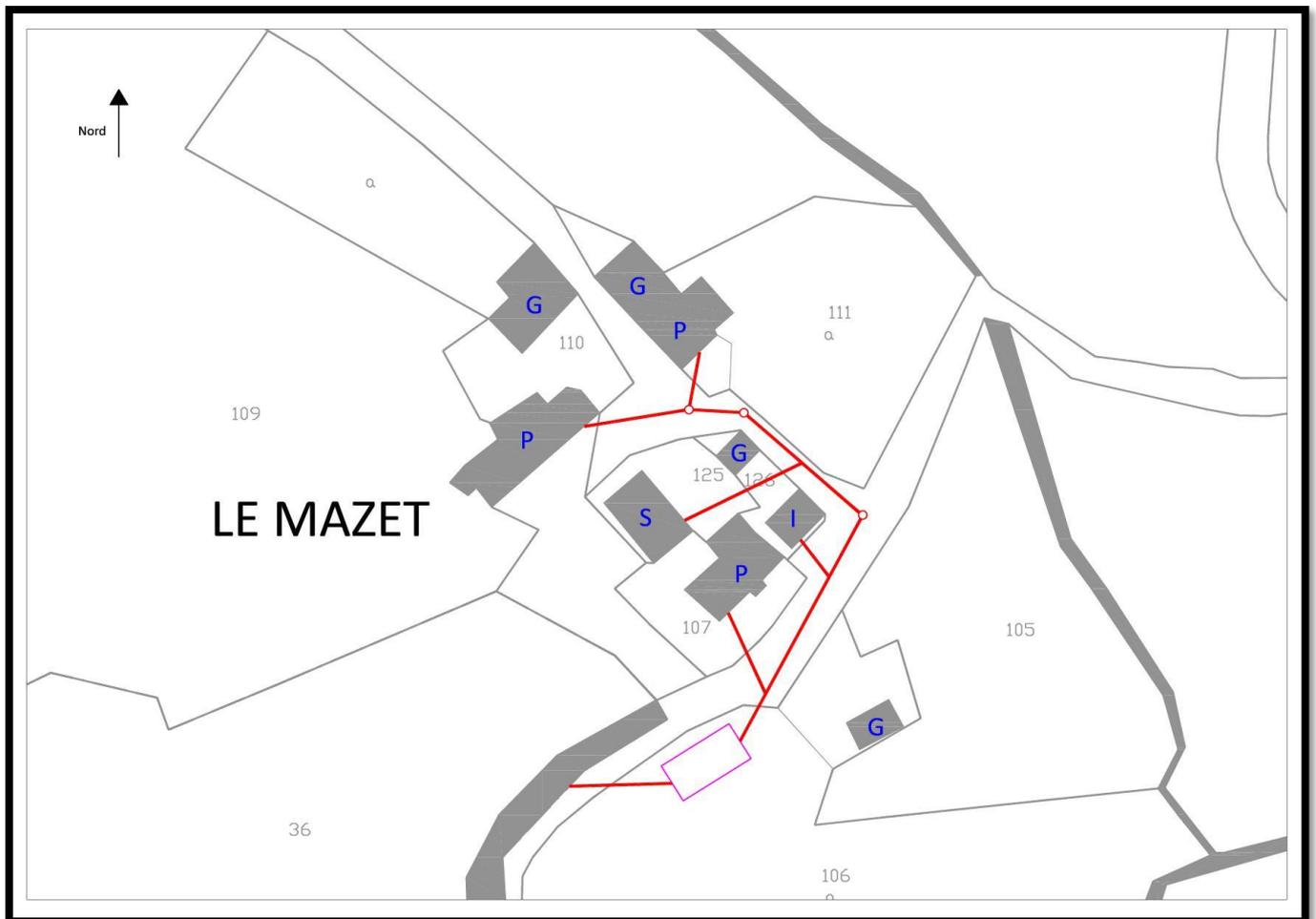
Le nombre d'habitant permanent est de 8 EH. La population totale saisonnière est estimée à 10 EH.

Les systèmes d'ANC ne sont pas connus.

6.3.19.2. Assainissement envisageable

Le système d'assainissement envisagé serait :

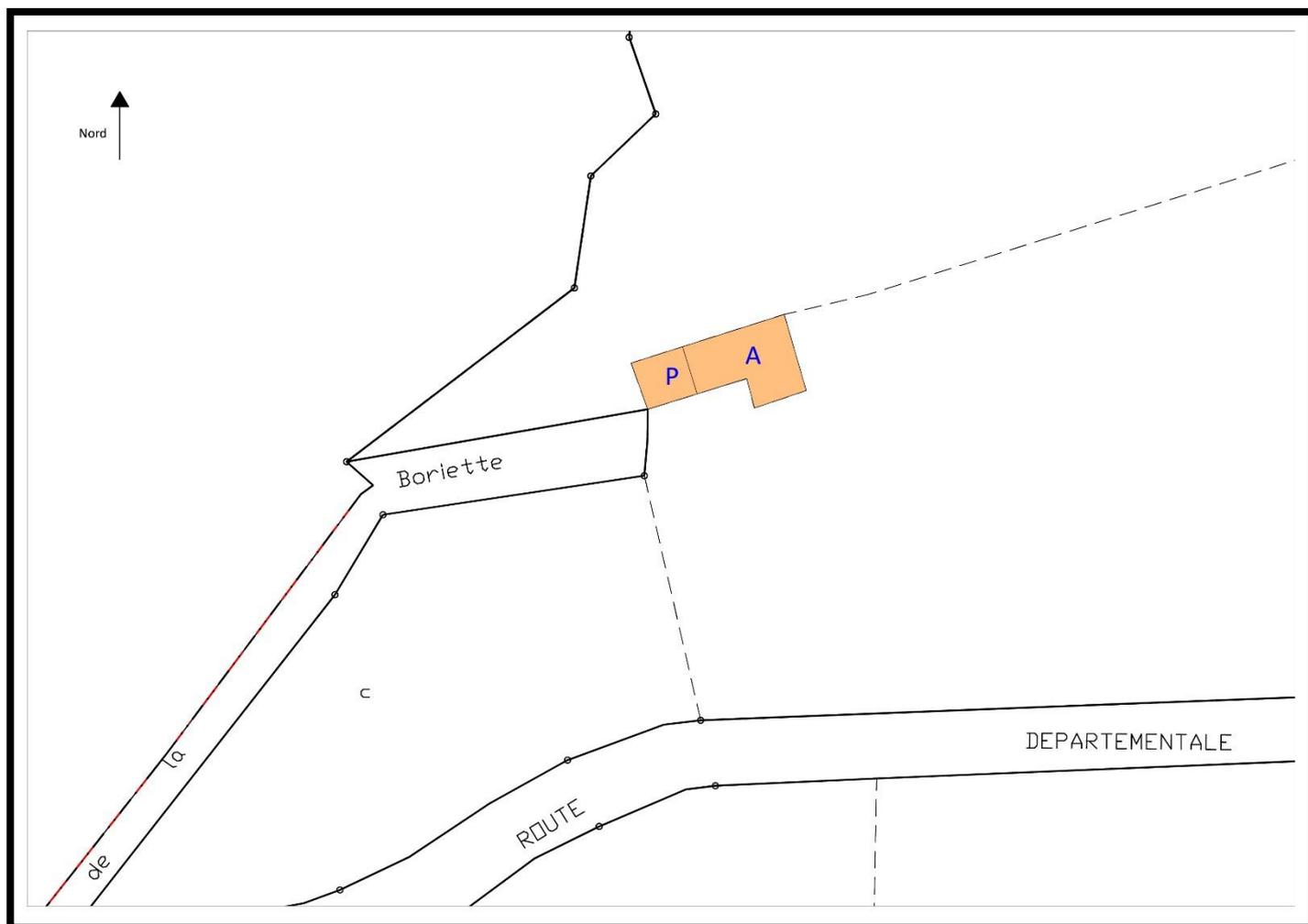
- Réseaux : création d'un réseau depuis les parcelles n°110 et 111 et cela jusqu'à la parcelle n°106 où se fera le raccordement sur la future station. Des branchements seront mis en limite de propriété pour chaque habitation.
- Station : mise en place d'une station dans la parcelle n°106 avec rejet des eaux traitées dans le ruisseau d'Anzat. La station aura une capacité de 15 EH (prévision réhabilitation grange).



6.3.20. Hameau « La Boriette »

6.3.20.1. Etat des lieux de l'existant

Le hameau « La Boriette » est constitué d'un corps de ferme avec une habitation (P) et un bâtiment agricole (A).



Les propriétaires étaient absents lors de la visite, mais aucuns éléments caractéristique d'un ANC (regard, ventilation, ...) n'a été vu sur site. Il semblerait donc que l'habitation ne dispose pas d'ANC ou uniquement d'une fosse toutes eaux.

6.3.20.2. Assainissement envisageable

L'habitation possède largement assez de terrain pour mettre en place un ANC. Un contrôle du SPANC devra être réalisé pour connaître la nature des travaux à réaliser.

6.3.21. Hameau « Lastauves »

6.3.21.1. Etat des lieux de l'existant

Le hameau « Lastauves » est constitué d'une quinzaine de constructions qui se répartissent comme suit :

Type de bâtiment	Abréviation	Nombre
Bâtiment agricole	A	7
Grange / garage	G	4
Habitation principale	P	2
Habitation secondaire	S	1
Habitation inhabité	I	1
Total		15



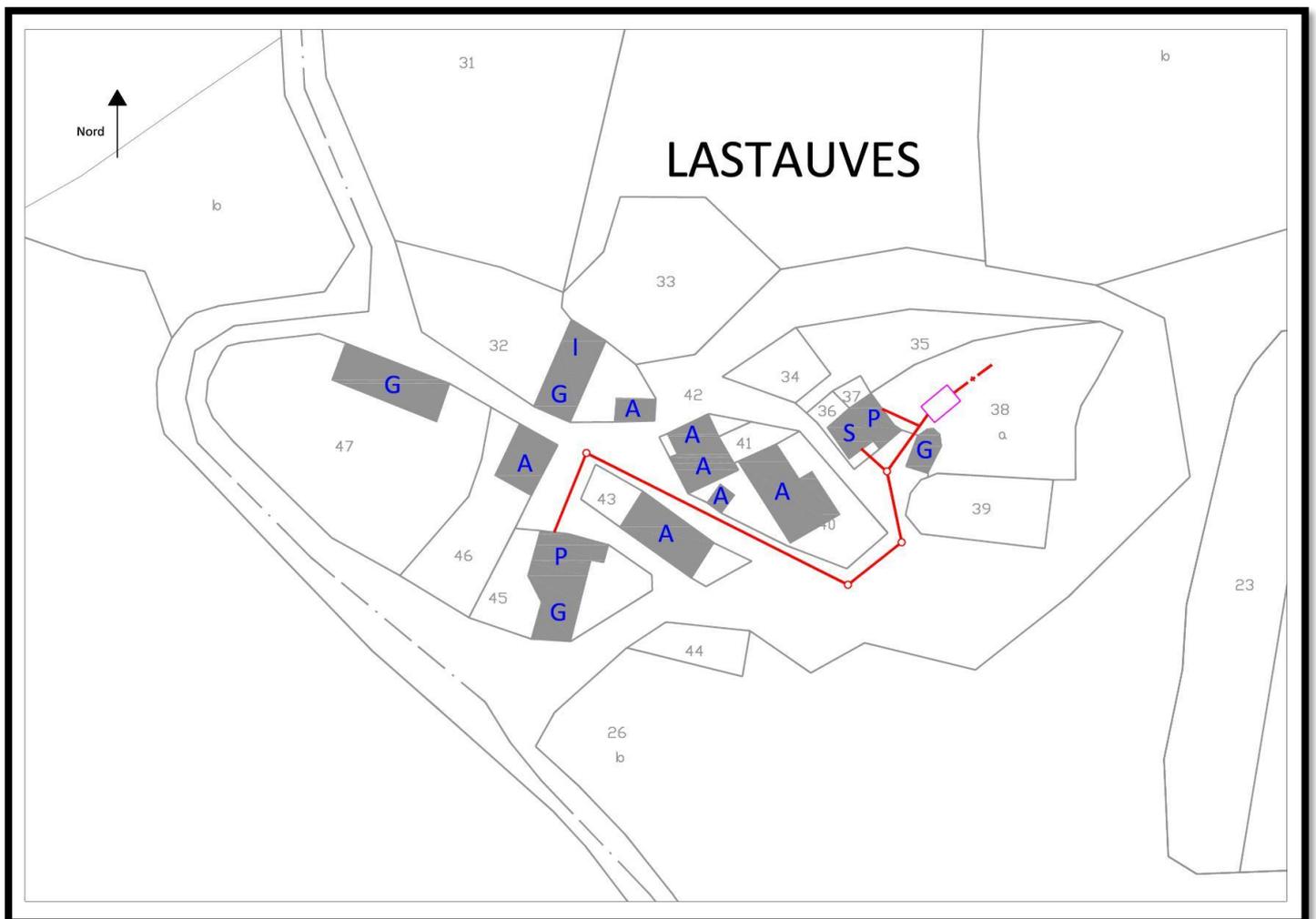
La population totale permanente est de 4 EH et la population totale saisonnière estimée arrondi à 7 EH (4 permanent + 2.5 EH/hab.).

Les systèmes d'ANC ne sont pas connus.

6.3.21.2. Assainissement envisageable

Le système d'assainissement envisagé serait :

- Réseaux : création d'un réseau depuis la parcelle n°45 et cela jusqu'à la parcelle n°8. Le réseau se rejettera dans une station de traitement présente dans la parcelle n°38. Des branchements seront mis en limite de propriété pour chaque habitation.
- Station : mise en place d'une station dans la parcelle n°38 avec infiltration des eaux après traitement. La station aura une capacité de 7 EH



6.3.22. Hameau « La Sagne »

6.3.22.1. Etat des lieux de l'existant

Le hameau « La Sagne » est constitué d'une petite dizaine de constructions qui se répartissent comme suit :

Type de bâtiment	Abréviation	Nombre
Bâtiment agricole	A	2
Grange / garage	G	2
Habitation secondaire	S	3
Total		7



Le nombre d'habitant permanent est de 0 EH. La population totale saisonnière est estimée à 8 EH. Les systèmes d'ANC ne sont pas connus.

6.3.22.2. Assainissement envisageable

Les habitations possèdent largement assez de terrain pour mettre en place un ANC. Un contrôle du SPANC devra être réalisé pour connaître la nature des travaux à réaliser.

6.3.23. Hameau « Saroil »

6.3.23.1. Etat des lieux de l'existant

Le hameau « Saroil » est constitué d'une quarantaine de constructions qui se répartissent comme suit :

Type de bâtiment	Abréviation	Nombre
Agricole	A	11
Grange / garage	G	11
Habitation inhabité	I	4
Habitation principale	P	8
Habitation secondaire	S	6
Ruine	R	2
Total		42

Voir plan
page suivante

Le nombre d'habitant n'a pu être déterminé. Celui-ci va être estimé en prenant 2.5 EH/logement. La population totale permanente estimée est de 20 EH et la population totale saisonnière estimée de 35 EH. Les systèmes d'ANC ne sont pas connus.

6.3.23.2. Assainissement envisageable

Le système d'assainissement envisagé serait :

- Réseaux : le réseau sera séparé en 2 parties. Une antenne Ouest qui récupérera les eaux depuis la parcelle n°52 et une antenne Nord et Est qui récupérera les eaux depuis la parcelle n°59. Des branchements seront mis en limite de propriété pour chaque habitation.
- Station : mise en place d'une station dans la parcelle n°13 avec infiltration des eaux en sortie. La station aura une capacité de 45 EH

Voir plan page suivante